

<p style="text-align: center;">RÉUNION « SCERM » : COMITÉ DE SUIVI DES NUISANCES Mercredi 9 décembre 2020</p>

ÉTAIENT PRÉSENTS

DREAL

- Caroline HENRY (Chef unité départementale)

SOUS-PRÉFECTURE

- Anne FRACKOWISK-JACOBS (Sous-Préfète)

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

- Richard CHEMLA (Vice-Président – Transition écologique)
- Aurélie DUBREUIL (Chargée de mission - Environnement)
- Guillaume BEAUREPAIRE (Directeur développement durable)

MAIRIE DE CARROS

- Yannick BERNARD (Maire)
- Yvan REMOND (1^{er} Adjoint)
- Marie-Blanche ALPHAND (DGS)
- Vincent PARINAUD (Directeur de cabinet)

ATMOSUD

- Maithé ROSIER (Chargée action territoriale 06)

SCERM

- Laurent MANZON (Directeur)
- Renaud GUILLEMAIN (Environnement)
- Franck NEGRE (Exploitation)

ASSOCIATION AIR PUR CARROS

- Sylvain LEPAGNOT
- Chafik BENAMMAR
- Karine RISSO

RAPPEL DU CONTEXTE

- Depuis 2018 : nombreuses plaintes des populations pour des odeurs de bitume.
- Fin 2019 : Métropole Nice Côte d'Azur saisie par la Ville de Carros et collectif de citoyens. MNCA se tourne vers AtmoSud.
- Visite de l'installation par AtmoSud et MNCA. Présentation de l'outil de signalement des nuisances par la MNCA aux riverains.
- Depuis début 2020 : échanges entre les acteurs.

Monsieur le Maire précise que la première réunion de son mandat était avec le collectif *Air Pur Carros*, qui n'était pas encore une association. Il est satisfait que ces rencontres puissent avoir lieu régulièrement.

Ensuite, il a pu échanger de ces problèmes de nuisances olfactives avec les différents acteurs concernés (Préfecture, la Métropole Nice Côte d'Azur, DREAL, ...) pour faire avancer ce dossier.

PRÉSENTATION DES PRÉLÈVEMENTS

- Un contrôle inopiné a été réalisé le 1^{er} juillet 2020 à la sortie des cheminées de la SCERM.
- Les seuils présentés sont en dessous des normes fixées par arrêtés préfectoraux.
- Il est précisé que l'exploitant doit faire réaliser certaines mesures par un organisme agréé.
- La DREAL fixe les horaires pour que le laboratoire vienne faire les mesures. Le 1^{er} juillet, ces prélèvements ont été faits à 7h du matin.
- Après avoir pris connaissance de ce rapport d'analyses, le collectif *Air Pur Carros* souhaite remettre en question certains de ces résultats, notamment le fait que sur ce rapport la principale source des nuisances ne ressort pas clairement. En effet, le collectif s'est renseigné auprès du Ministère de la Transition Écologique et des services de l'OMS : la limite des rejets de monoxyde de carbone est de 10mg/m³, or dans le rapport, le taux est 50 fois plus élevé.
- Il est alors précisé que les résultats de l'étude ne peuvent être analysés point par point et que réglementairement, l'exploitant est dans la légalité.

PRÉSENTATION PAR ATMOSUD

Pour rappel : AtmoSud est un observatoire agréé pour accompagner les territoires.

La zone d'étude est entendue à 7 communes (Carros, Le Broc, Saint-Martin-du-Var, Saint-Blaise, Castagniers, Gattières et Colomars) et plus précisément sur les 3 km autour de la SCERM (zone où le nombre de signalements est le plus important).

Période considérée : 1^{er} janvier 2019 au 6 mai 2020

Prise en compte :

- Des signalements auprès de la plateforme régionale de nuisances d'AtmoSud.
- De données météo modélisées représentatives des conditions généralement observées sur le site.
- De la production journalière tarifée entre janvier et mai 2020 transmises par la SCERM.

Localisation et nombre de signalements

- 247 (sur 290) signalements associés à des odeurs de bitume identifiés comme venant de la SCERM par les plaignants.
- Quasi-totalité des signalements au sud de l'installation (Vallon du plan).
- 215 sur 247 soit près de 90% se situe dans un rayon de 1 km autour du site de la SCERM.

Interprétation des périodes de signalements

- Quasi-absence de signalement les week-ends.

- Signalement le matin 7h-9h et le soir 19h-22h au moment des brises de terre donc par vent de nord/nord-ouest.
- En journée, les populations riveraines sont sous les vents sud/sud-est.
- Absence de signalement pendant la journée certaines nuisances peuvent être signalées tard après 20h.

Conclusion

- Relation entre le fonctionnement de l'activité du site de la SCERM et signalements de nuisances :
 - o semaine / week-end
 - o activité / arrêt de l'activité
- Une des origines des nuisances olfactives est associée à l'activité de la SCERM.
- D'autres sources de nuisances sont envisagées car dépôt de produits hydrocarbures aux alentours.

Objectifs

- Fournir des informations permettant d'objectiver la situation sanitaire des populations.
- Proposer un protocole de mesure des concentrations des polluants dans l'air ambiant.
- Odeurs : pas forcément de réponse avec le protocole besoin de mesures en dynamique.

La majorité des signalements concerne 2-3 adresses (habitations en lotissements).

INTERVENTION DE LA SCERM

- Les mesures olfactométriques finales seront diffusées en janvier 2021.
- Jusqu'à présent les mesures ont été faites *in situ* et aux environs avec *Environnement Air*.
- 6 campagnes au total en 2020 (dont une encore à réaliser début janvier 2021) : 11 mars, 1^{er} juillet, 19 septembre, 19 novembre, 27 novembre.
- Les rondes se font avec un organisme spécialisé à l'aide d'un olfactomètre.
- 41 points de mesures, surtout aux Plans de Carros.
- *Environnement Air* a relevé des catégories d'odeurs : torréfaction / agroalimentaire / bitume-enrobée / chimique / industrielle / déchets.
- Les représentants de la SCERM souhaitent qu'*Environnement Air* soit présent lors d'un prochain RDV afin de présenter les résultats de leur étude.
- La SCERM a déjà envisagé quelques pistes de travaux à réaliser mais il est impossible de confiner la zone de chargement.
- Réflexion menée également sur les produits utilisés.
- L'entreprise est ouverte au dialogue et souhaite avancer de concert avec le collectif et ne tolère pas les tracts qui ont été réalisés car ils accusent la SCERM d'engendrer des cancers.

COLLECTIF AIR PUR CARROS

- Les riverains du collectif reviennent sur les réelles nuisances que ces odeurs entraînent : nausées, irritations ORL, ... et les habitants de la zone ne peuvent profiter de leur extérieur.
- Nombreuses mains courantes déposées à la Police Municipale.
- Le collectif ne souhaite pas que les odeurs soient masquées. Cela doit changer durablement.

VILLE DE CARROS

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de visites qu'il réalise sur la zone industrielle, il aborde la question des nuisances olfactives auprès des riverains et des entreprises. L'entreprise Neige Azur a indiqué que ces odeurs sont « insupportables ».

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

- Monsieur CHEMLA est heureux que ce type de réunion puisse avoir lieu et félicite la Mairie de Carros pour cette organisation car il en va de la protection des familles.
- Envisage la possibilité de faire des prélèvements sur des plantes spécifiques qui stockent les molécules présentes dans l'air ambiant.
- Il est primordial que les processus de la SCERM soient décryptés pour mieux comprendre les nuisances.

PERSPECTIVES À COURT TERME

- Mise en place de mesures avec protocole adapté
- AtmoSud pourrait prêter une station de mesures et de données pour réaliser des analyses (en mars 2021) : devis, coût, protocole à fournir
- Mi-janvier : calendrier de mise en place d'analyses des plantes
- Fin février – début mars : nouvelle réunion à programmer
- Fixer présentation avec *Environnement Air*
- La MNCA se renseigne pour mise en œuvre étude des plantes
- Il est décidé que le collectif utilise également l'application SRO de la SCERM pour faire les signalements (odeurs en lien avec activité). De son côté, la SCERM s'engage à contacter le développeur de l'application pour que les données soient extractives.